



Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2014

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille quatorze le **11 février** à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire.

Date de convocation et d'affichage	
04 février 2014	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	29
Présents :	22
Votants :	24

Présents :

JP. MEUR, **Maire.**

M. BRUN, A. BERCHON, M. PEUREUX, F. DELATTRE, M. VINOLÈS, J. VINOLÈS, M. CHARLOT, **Adjoint.**

MM. PRÉVEL, M. BOURDY, J. CARRÉ, A. PEREZ, JP. LE DUIGOU, N. LEBON, F. BILLARD, C. DERCHAIN, E. CIRET, C. THIROUX, D. VUIDEPOT, M. GESBERT, V. PUJOL, JP. MIROTES, **Conseillers.**

Absents représentés :

N. MICHARD pouvoir à MM. PREVEL
N. ONILLON pouvoir à F. DELATTRE

Absents : MC. MORTIER, M. OSSENI, C. KIDSCHIED, P. GUYMARD, S. BOCH.

Secrétaire de séance : J. VINOLÈS

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 19h15.

Monsieur VINOLES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance 17 décembre 2013.

Aucune remarque n'étant formulée,

LE PROCÈS VERBAL EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE.



Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2014

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille quatorze le **04 mars** à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire.

Date de convocation et d'affichage	
25 février 2014	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	29
Présents :	24
Votants :	25

Présents :

JP. MEUR, **Maire.**

M. BRUN, A. BERCHON, M. PEUREUX, M. VINOLÈS, J. VINOLÈS, M. CHARLOT, MC. MORTIER, **Adjoints.**

MM. PRÉVEL, M. BOURDY, J. CARRÉ, A. PEREZ, N. MICHARD JP. LE DUIGOU, N. LEBON, F. BILLARD, M. OSSENI, C. DERCHAIN, E. CIRET, C. THIROUX, D. VUIDEPOT, M. GESBERT, V. PUJOL, JP. MIROTES, **Conseillers.**

Absents représentés :

F. DELATTRE pouvoir à JP. MEUR

Absents : N. ONILLON, C. KIDSCHIED, P. GUYMARD, S. BOCH.

Secrétaire de séance : J. VINOLÈS

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 19h15.

Monsieur VINOLES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance 11 février 2014.

Aucune remarque n'étant formulée,

LE PROCÈS VERBAL EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

Débat sur les Orientations Budgétaires 2014 **Commune et Assainissement**

Monsieur BRUN présente les éléments du débat sur les Orientations Budgétaires.

LES OBJECTIFS DU DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

2

SOMMAIRE

I. BUDGET « VILLE »

A. Résultats budgétaires 2013

Section de Fonctionnement

Rétrospective 2010 à 2013

Section d'Investissement

Rétrospective 2010 à 2013

B. Prévisions budgétaires 2014

Contexte général et local

Orientations budgétaires

Section de Fonctionnement

Charges du personnel

Cotisations sociales

Concours de l'État et de la CAF

Logement social

Section d'Investissement

Opération « Barcelonne »

Analyse de la dette

II. BUDGET

« ASSAINISSEMENT »

A. Résultats budgétaires 2013

Section de Fonctionnement et d'Investissement

B. Prévisions budgétaires 2014

Section de Fonctionnement et d'Investissement

3

I. BUDGET VILLE

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

LIBELLE DES DEPENSES	BP 2013	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	Commentaire
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 217 995,00	2 571 095,00	2 556 050,56	eau; entretien bâtiment, fournitures scolaires et adm,...
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	4 963 350,00	4 867 590,00	4 831 002,68	
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 266 547,00	938 568,00		
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 881,94	126 861,94	526 861,94	dotation; cession terrain (sodearif et "gendarmérie")
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	664 098,00	691 907,00	685 486,67	subvention; indemnité élus, syndicat
66 - CHARGES FINANCIÈRES	390 542,06	390 542,06	390 421,82	intérêts de la dette
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 500,00	93 370,00	92 788,78	récompenses BAC; annulation titre Filibre
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 679 894,00	9 679 894,00	9 082 612,45	

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

LIBELLE DES RECETTES	BP 2013	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	Commentaire
RECETTES				
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT				
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	110 000,00	110 000,00	88 502,83	rbt salaire
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0,00		
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	887 490,00	902 270,00	852 144,21	part. famille
73 - IMPÔTS ET TAXES	6 779 836,00	6 780 666,00	6 850 256,88	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 730 780,00	1 733 070,00	1 696 653,67	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 600,00	64 700,00	53 931,81	revenus des immeubles
76 - PRODUITS FINANCIERS	6,00	6,00	8,52	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	107 182,00	89 182,00	90 536,08	divers rbt
775 - PRODUITS DE CESSION		0,00	400 000,00	vente
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 679 894,00	9 679 894,00	10 032 034,00	

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

FONCTIONNEMENT	Budget total	Réalisé
Dépenses	9 679 894,00	9 082 612,45
Recettes	9 679 894,00	10 032 034,00
	Excédent d'exploitation 2013	949 421,55
	Reprise excédent 2012	0
	Résultat de clôture 2013	949 421,55

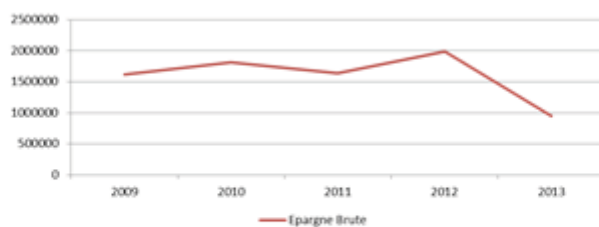
7

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RETROSPECTIVE 2010 A 2013

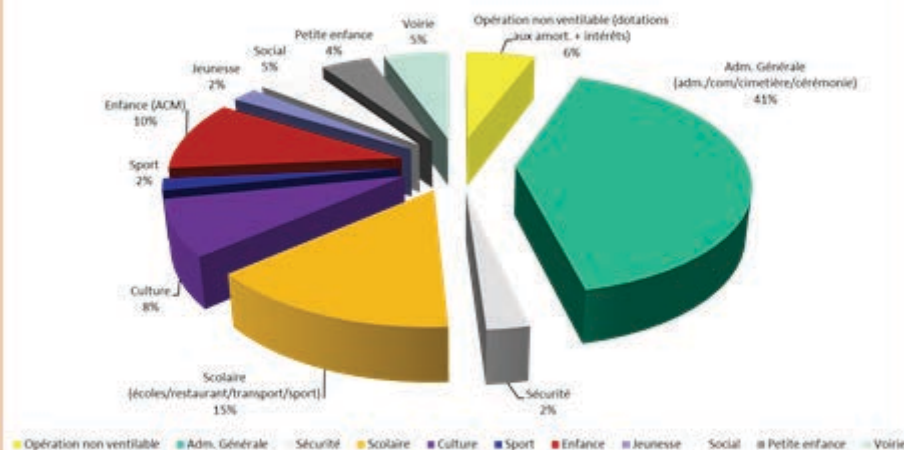
	2010	2011	2012	2013
Dépenses	7 742 830,11	7 999 989,67	8 063 154,84	9 082 612,45
Recettes	9 559 479,75	9 633 110,48	10 055 051,42	10 032 034,00
	1 816 649,64	1 633 120,81	1 991 896,58	949 421,55



8

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE



9

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

LIBELLE DES DEPENSES	REALISE 2013	RAR 2013	Commentaire
SITE DES BARTELOTES	890 329,56	694 730,36	
BAL VOIRIE/ECLAIRAGE et TX VOIRIE	466 342,48	15 648,99	modernisation EP; passerelle MC / parkings / alignement clôtures...
ECOLES	364 378,96	14 154,98	mobilier; étanchéité toiture (350 283,13€)
ACQUISITIONS FONCIERES	246 883,26	15 430,00	acquisition propriété Machicoen (1/2)
TRAVAUX VILLE DIVERS	226 533,83	60 300,28	mise en conformité passage piéton / éclairage statue / plantation place beaulieu / réhabilitation intérieure mairie (78 272,63€)
CROIX ST JACQUES	123 763,45	3 188,55	mise en place gouttière / véranda
RUE STE LOI	58 189,08		piste cyclable
CIMETIERE	31 981,41		murets / extension réseau
MATERIELS ET MOBILIERS	70 873,55	23 333,37	
AMENAGEMENT ESPACE FORESTIER	2 631,20		plantations arbres
TX EN EAUX PLUVIALES (RN20)	0,00	240 000,00	
PLACE BEAULIEU	0,00	23 952,29	cheminage réseau
TOTAL	2 511 876,38	1 090 739,82	

L'opération "Bartelottes" représente sur l'ensemble du réalisé 2013, 37% des dépenses totales d'équipement

10

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

LIBELLE DES DEPENSES	BP 2013	RAR 2012 SUR 2013	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	RAR 2013	Commentaire
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	1 191 420,38		1 191 420,38	1 191 420,38		
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0,00			
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES			39 151,00	39 151,00		reclass écriture LACSE
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES			0,00			
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 129 525,20		1 131 065,20	1 109 935,93		
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	70 714,00		70 714,00	70 714,00		subv Vilogia (1er act)
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	5 105 430,61	1 180 644,81	5 781 421,94	2 511 876,38	1 090 739,82	
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 497 090,19	1 180 644,81	8 213 772,52	4 923 097,69	1 090 739,82	

Ces délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de leur notification et de leur publication.

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

LIBELLE DES RECETTES	BP 2013	RAR 2012 SUR 2013	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	RAR 2013	Commentaire
INVESTISSEMENT						
RECETTES						
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 256 547,00		938 568,00	0,00		
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00		
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 861,94		126 861,94	526 861,94		dotation; cession terrain (sodearif et "gendarmérie")
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00		39 151,00	39 151,00		reclass écriture LACSE
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	570 000,00	0,00	621 133,00	457 350,45	100 000,00	FCTVA
1068 - EXCÉDENTS DE FCT CAPITALISÉ	1 991 896,58	0,00	1 991 896,58	1 991 896,58		Excédent fct
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	415 000,00	251 723,14	133 390,00	83 556,00	1 700,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 519 434,34	146 272,00	3 962 772,00	1 151 062,00	2 816 500,00	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00				
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00	3 949,82		
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 279 739,86	397 995,14	8 213 772,52	4 253 827,79	2 918 200,00	

Le montant de l'emprunt contracté en 2013 est sensiblement identique au remboursement de la dette

12

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

INVESTISSEMENT	Budget total	Réalisé	RAR 2013
Dépenses	8 213 772,52	3 731 677,31	1 090 739,82
Recettes	8 213 772,52	4 253 827,79	2 918 200,00
Excédent d'exploitation 2013		522 150,48	
Reprise du déficit 2012		-1 191 420,38	
Résultat de clôture 2013		-669 269,90	1 827 460,18

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

SECTION D'INVESTISSEMENT

RETROSPECTIVE 2010 A 2013

	2010	2011	2012	2013
Dépenses	3 911 132,29	3 642 118,98	4 484 073,49	3 731 677,31
D: opé équipement	2 810 999,90	2 615 693,20	3 223 246,75	2 511 876,38
Recettes	3 675 760,18	3 927 035,22	4 495 212,15	4 253 827,79

14

I. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

RESULTAT DE CLOTURE 2013	
Section de fonctionnement – Résultat CA 2013 (A)	949 421,55
Section d'investissement – Résultat CA 2013 (B)	-669 269,90
Résultat global de clôture	280 151,65
Dépenses d'investissement - RAR	1 090 739,82
Recettes d'investissement RAR	2 918 200,00
Solde des restes à réaliser (C)	1 827 460,18
Besoin de financement de la section d'investissement (B+C)=D	1 158 190,28
Article 001 – Résultat d'investissement reporté (B)	-669 269,90
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (E)	0,00
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté (A-E)	949 421,55

I. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

CONTEXTE GENERAL

✓L'inflation devrait atteindre 1,3% (contre 0,8 % anticipé sur 2013), avec des prévisions de croissance du PIB à 0,9% (contre 0,1% anticipé sur 2013).

✓Le déficit public s'élève à 3,6% du PIB

✓La réduction de 15 milliards des dépenses publiques dont 1,5 milliards de dotations supprimées aux collectivités territoriales ou au mieux le gel des dotations

✓La hausse des cotisations « retraite » sur la part patronale et les reclassements indiciaires

✓La hausse de la TVA

CONTEXTE LOCAL

✓Le maintien de l'AC et de la DSC au niveau 2013

✓La mise en place des rythmes scolaires en septembre

✓Le maintien des taux de la fiscalité locale

✓La montée en puissance du FPIC (2014: 120 000€ / 2015: 210 000€ / 2016: 300 000€)

✓Le renfort du programme d'économie d'énergie sur l'ensemble du patrimoine communal

✓Le programme d'équipements publics « Les Bartelottes »

16

I. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

FONCTIONNEMENT

- maintien des taux d'imposition fiscalité directe
- évolution des prix des services en fonction de l'inflation
- maintien du quotient familial
- préserver la vie locale
- rigueur dans la gestion
- dématérialisation progressive des documents administratifs
- mutualisation des moyens matériels et humains avec les différentes collectivités de la CAEE

INVESTISSEMENT

- priorité à la construction des équipements publics « Bartelottes »
- limiter les opérations d'équipement à un niveau garantissant l'avenir par maîtrise de l'endettement
- maîtriser les coûts d'énergie par des travaux de rénovation

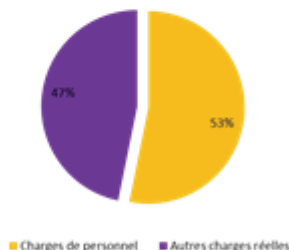
17

I. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

CHARGES DE PERSONNEL de 2010 à 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Charges de personnel	4 251 000,00	4 824 000,00	4 810 000,00	4 851 000,00	4 923 050,00

Part des charges du personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement 2013



Les charges de personnel sur les dépenses réelles de fct (DRF) est en 2013 de 53%

Le budget prévisionnel 2014 relatif aux frais de personnel connaît un accroissement d'environ 2%.

Cette augmentation est liée :

- A l'augmentation des cotisations de la Caisse Nationale de retraites. Le taux de cotisation passe de 28,85% à 30,40% pour 2014.
- A l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité) relatif aux avancements d'échelon 2014
- Aux redressements indiciaires liés à la réforme des catégories C et au premier grade des catégories B
- Au versement d'une indemnité au titre de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) pour les agents dont l'échelonnement indiciaire est bloqué depuis plusieurs années
- A la mise en place des rythmes scolaires

Toutefois, la collectivité veillera à maîtriser sa masse salariale en étudiant l'opportunité du recrutement et en développant le recours aux emplois aidés ou emplois civiques.

18

I. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

COTISATIONS VERSEES AUX DIFFERENTS ORGANISMES

	2011	2012	2013	2014
AMIF	633,51	677,74	0,00	1 200,00
UME91	1 780,72	1 877,64	1 946,92	2 030,00
SACPA	5 334,00	5 474,00	5 403,62	5 500,00
CNAS	30 492 €	30 267 €	37 965 €	33 000,00
ADIL 91	356,00	356,00 €	0,00	0,00
MISSION LOCALE DES 3 VALLEES	14 828,56	15 199,27	15 381,66	15 939,15
INTERVAL	15 901,00	17 033,00	19 124,00	18 772,00
VALLEE DE L'YVETTE	26 218,19	26 247,14	27 009,07	27 164,46
SIRM	191 392,00	191 831,00	210 442,00	220 500,00
SIVOA	50 958,70	52 902,06	54 047,57	53 929,22
TERRAIN NOZAY	10 092,12	10 092,12	10 092,12	10 092,12
TOTAL	317 494,80	321 333,97	343 446,96	388 126,95

19

I. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

CONCOURS DE L'ETAT ET DE LA CAEE de 2011 à 2014

Fiscalité locale (Etat 1259)				
	2011	2012	2013	2014 (prévision)
73111 - Taxes foncières et d'habitation	4 416 445,00	4 509 364,00	4 641 012,00	4 701 345,00
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	20 697,00	17 302,00	14 478,00	14 622,78
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	83 035,00	75 613,00	76 929,00	77 698,29
	4 520 177,00	4 602 279,00	4 732 419,00	4 793 666,07
Recettes versées par la CAEE				
	2011	2012	2013	2014 (prévision)
7321- Attribution de compensation	1 566 692,00	1 585 823,65	1 585 823,65	1 585 823,65
74126- Dotation de compensation des gpt de communes	208 970,96	182 685,00	70 441,32	70 441,00
	1 775 662,96	1 768 508,65	1 656 264,97	1 656 264,65
Dotations				
	2011	2012	2013	2014 (prévision)
7411 - Dotation forfaitaire DF	1 022 859,00	1 014 627,00	992 085,00	970 000,00
74121 - Dotation de solidarité rurale 1ère fraction DSR	76 127,00	74 651,00	78 734,00	78 734,00
74127 - Dotation nationale de péréquation DNP	85 771,00	77 194,00	67 356,00	67 000,00
	1 184 757,00	1 166 472,00	1 138 175,00	1 115 734,00
TOTAL	7 480 596,96	7 537 259,65	7 526 858,97	7 565 664,72

Taux appliqués en 2014		Bases			
		2011	2012	2013	2014 (prévision)
TH	16,83%	10 694 621,00	11 009 499,00	11 339 000,00	11 486 407,00
TFB	23,37%	11 109 554,00	11 290 246,00	11 590 000,00	11 740 670,00
TFNB	95,16%	21 005,00	24 846,00	25 300,00	25 628,90

I. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

LOGEMENTS AIDES

Période triennale	2008-2010	2011-2013	2014-2016
Imposition Etat	60	56	120
Logements agréés	45	71	133

L'objectif 2016 est déjà respecté

Année	1995	2012	2013	Estimation 2016
Nombre de logements	40	171	17	417
Nombre de résidences	2021	2601	2625	2980
%	1,9	6,57	6,88	~14

Les pénalités sont couvertes par la subvention d'équilibre versée au bailleur VILOGIA (70 714€)

I. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

LIBELLE DES DEPENSES	BP 2014	Travaux prévus
SITE DES BARTELOTES	5 861 723,74	tx
BAIL VOIRIE/ECLAIRAGE ET TX VOIRIE	225 000,00	extension ERDF; bail éclairage; bail voirie; amoire carebur à feu
ECOLES	6 500,00	portail; mobilier
ACQUISITIONS FONCIERES	252 390,00	machicoen; diverses parcelles
CROIX ST JACQUES	7 500,00	refection couverture du pignon coté aire d'accueil; jeux bois; mobilier
PARC VEHICULE	26 000,00	1 berlingot ESV; 1 citadine SCO
CIMETIERE	101 500,00	reprise des concessions échues; refection entrée
TX EN EAUX PLUVIALES (RN20)	102 853,33	tx RN20
TRAVAUX VILLE DIVERS	64 120,00	commission sécurité; étude schneersson; plantation diverse; clôture plateforme écologique gros chene
MATERIELS ET MOBILIERES	135 021,15	mobilier; logicile courrier; site internet; PC; alarme;...
PLACE BEAULIEU	68 650,00	virage place beaulieu; MOE place beaulieu
TOTAL	6 851 258,22	

L'opération des Bartelottes représente 86% des dépenses d'équipement prévisionnelles 2014

22

I. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

OPERATION BARTELOTES

DEPENSES	Opération	N° OP	2011	2012	2013	2014	2015	2016
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budgeté	Budgeté	Budgeté
Ecole		201301	0,00	0,00	61 357,40	3 642 242,60	361 790,00	0,00
Gymnase		201302	0,00	0,00	40 988,86	2 219 481,14	272 630,00	0,00
Ecole		118	0,00	136 986,35	57 633,48	153 596,11	0,00	0,00
Gymnase		119	0,00	93 809,68	42 024,96	132 722,86	0,00	0,00
VRD		120	32 090,12	35 940,76	728 314,86	408 411,39	0,00	0,00
TOTAL			32 090,12	266 736,79	930 329,56	6 556 454,10	634 420,00	0,00
RECETTES	FCTVA		0,00	4 968,19	41 296,19	144 033,62	1 033 362,73	99 990,94
	Subventions		0,00	0,00	0,00	1 582 137,00	0,00	0,00
	Vente terrain		0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
	Emprunt		0,00	0,00	796 345,74	4 317 896,16	0,00	0,00
	TOTAL			0,00	4 968,19	1 237 641,93	6 044 066,78	1 033 362,73

Emprunt CDC: 2.81%
Nx emprunt: 1.51%

23

I. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

ANALYSE DE LA DETTE

Différents ratios

Exercice	Encours de la dette au 31/12	Recettes réelles de fct	Annuité de la dette	Charges de personnel
2012	10 035 993,25	9 881 204,94	1 420 011,89	4 810 000,00
2013	10 573 329,32	10 032 034,00	1 500 357,75	4 831 000,00
2014	12 206 046,71	9 498 613,32	1 593 306,14	4 923 050,00

Ces délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de leur notification et de leur publication.

Exercice	Encours de la dette au 31/12	Recettes réelles de fct	Annuité de la dette	Charges de personnel
2012	10 035 993,25	9 881 204,94	1 420 011,89	4 810 000,00
2013	10 573 329,32	10 032 034,00	1 500 357,75	4 831 000,00
2014	12 206 046,71	9 498 613,32	1 593 306,14	4 923 050,00

II. BUDGET ASSAINISSEMENT

25

II. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE DE S DEPENSES ET DES RECETTES	Budgété 2013	Réalisé 2013	Commentaire
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT			
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	41 190,00	41 076,22	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 867,00		
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	101 230,99	101 230,99	dotations
66 - CHARGES FINANCIÈRES	1 756,01	1 756,01	intérêts
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	224 044,00	144 063,22	
RECETTES			
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT			
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	26 938,00	26 937,18	reprise sur subv
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	155 000,35	82 629,30	part. raccordement
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 105,65	42 105,65	rbt annuité lyonnaise (solde)
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	224 044,00	151 672,13	

II. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

FONCTIONNEMENT	Budget total	Réalisé
Dépenses	224 044,00	144 063,22
Recettes	224 044,00	151 672,13
Excédent d'exploitation 2013		7 608,91
Reprise excédent 2012		0
Résultat de clôture 2013		7 608,91

27

II. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013 SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE DES DEPENSES ET DE S RECETTES	Budgété 2013	Réalisé 2013	RAR 2013	Commentaire
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
001 - RÉSULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 938,00	26 937,18		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	55 565,20	55 565,15		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	592 321,80	130 095,75	280 086,31	ass bat communaux; mise en conformité "vieux chemin de monthléry" et "rue de Gaillard"; RN20 (EP)
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	674 825,00	212 598,08	280 086,31	
RECETTES				
001 - RÉSULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	28 338,62	28 338,62		
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 867,00			
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 230,99	101 230,99		
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	17 888,26	16 242,52	1 443,74	FCTVA
1068 - EXCÉDENTS DE FCT CAPITALISÉ	138 015,94	138 015,94		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	174 450,19	0,00	121 722,00	subv pour ass bat communaux
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	135 236,00			
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	674 825,00	283 828,07	123 165,74	

II. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

INVESTISSEMENT	Budget total	Réalisé	RAR 2013
Dépenses	674 825,00	212 598,08	280 086,31
Recettes	674 825,00	255 489,45	123 165,74
Excédent d'exploitation 2013		42 891,37	
Reprise excédent 2012		28 338,62	
Résultat de clôture 2013		71 229,99	-156 920,57

II. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

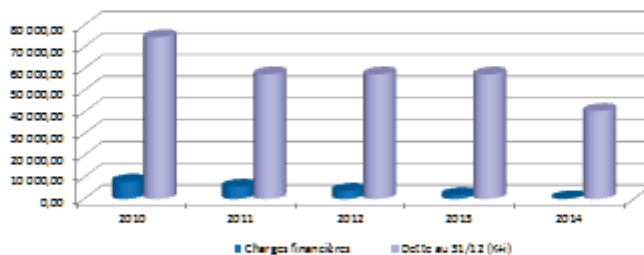
RESULTAT DE CLOTURE 2013	
Section de fonctionnement – Résultat CA 2013 (A)	7 608,91
Section d'investissement – Résultat CA 2013 (B)	71 229,99
Résultat global de clôture	78 838,90
Dépenses d'investissement - RAR	280 086,31
Recettes d'investissement RAR	123 165,74
Solde des restes à réaliser (C)	-156 920,57
Besoin de financement de la section d'investissement (B+C)=D	-85 690,58
Article 001 – Résultat d'investissement reporté (B)	71 229,99
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (E)	85 690,58
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté (A-E)	-78 081,67

Le résultat excédentaire de 7 608,91€ ne couvrant pas le besoin de financement de 85 690,58€. La totalité du résultat doit être affectée en réserve.

II. A. RESULTATS BUDGETAIRES 2013

ANALYSE DE LA DETTE

Evolution de la dette de 2010 à 2014



Le capital restant dû au 31/12/13 est de 55 565,15€.

Les emprunts encours ont été contractés auprès de l'Agence de l'eau avec un taux d'intérêt égal à 0.

31

II. B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2014

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT (+RAR)
Dépenses	168 442,54	41 832,52
D: frais d'étude et travaux		491 888,49
Recettes	168 442,54	533 721,01

Type de travaux	RAR 2013	BP 2014	Subventionné
Schéma Directeur	0,00	72 750,00	80%
Ass. Via le stade	0,00	89 000,00	
RN 20	280 086,31	50 052,18	OUI (via STVOA)

32

2014D09

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Aussi,

VU l'article L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires,

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU les travaux de la commission finances en date du 13 février 2014,

VU la présentation du rapport par Monsieur BRUN, adjoint au Maire chargé des Finances,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire « commune et assainissement » dont les grands axes sont précisés dans le document annexé à la délibération.

Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2014 : **Equipements et mobiliers de l'école et du gymnase du site des Bartelottes**

Monsieur BRUN procède à l'exposé des motifs.

2014D10

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT les catégories d'opérations prioritaires définies par la commission départementale d'élus dans le cadre de la programmation de la dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2014,

CONSIDERANT que la commune de LA VILLE DU BOIS est éligible à la DETR,

CONSIDERANT la proposition de présenter un dossier de subvention au titre de l'acquisition de mobiliers pour les classes et les cantines scolaires pour l'opération de réalisation d'une école et d'un équipement sportif sur le site des Bartelottes pour un montant estimé à 217 000€ HT,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la circulaire ministérielle relative à la DETR pour 2014,

VU la fiche récapitulative concernant la mise en place du dispositif par la commission départementale d'élus le 10 décembre 2013,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOPTE le plan de financement de l'opération susvisée :

Construction d'une nouvelle école sur le site des Bartelottes :

- Coût estimé HT équipements Ecole (Espaces scolaires)	60 000€
- Coût estimé HT équipements Ecole (Espaces périscolaires)	30 000€
- Coût estimé HT équipements Gymnase	54 000€
- Coût estimé HT équipements Restaurant scolaire	73 000€
Total	217 000€
DETR 2014 plafonnée à 30%	65 100€
Part communale	151 900€

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne, une subvention aux taux maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2014, pour l'acquisition de mobiliers destinés aux classes et aux cantines scolaires pour l'opération de réalisation d'une école et d'un équipement sportif sur le site des Bartelottes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne

Monsieur BRUN procède à l'exposé des motifs.

2014D11

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Créée par délibération du 8 janvier 2013, la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération s'est réunie à 7 reprises entre le 6 juin et le 12 décembre afin de procéder à l'évaluation des charges induites par les transferts de compétences.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des Impôts, et notamment son article L. 1609 nonies C.IV,

VU la loi 99-586 du 19 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

VU l'arrêté préfectoral n°2012-PREF.DRCL/557 du 4 septembre 2012 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix et de l'extension aux communes de Linas et de Marcoussis,

VU la délibération du Conseil communautaire de la CA Europ'Essonne n°EE2013.01.10 du 8 janvier 2013, relative à la création et à la composition de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC),

VU les délibérations du Conseil communautaire de la CA Europ'Essonne n°EE2013.01.16 du 8 janvier 2013, 2013.03.10 du 27 mars 2013 et 2013.05.02 du 15 mai 2013, relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

VU la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2013, portant nomination des représentants de la commune au sein de la CLETC,

CONSIDERANT les réunions de la CLETC des 20 juin, 11 et 26 septembre, 16 octobre, 6 et 28 novembre, et 12 décembre 2013,

CONSIDERANT le travail d'évaluation des charges mené par cette commission, dont le contenu figure au rapport annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la présentation de la méthode utilisée pour le calcul des charges transférées, qui respecte les principes réglementaires en ce domaine,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 29 janvier 2014, relatif à l'évaluation des charges transférées par la commune à la communauté d'agglomération, annexé à la présente délibération.

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) 2014 :

-Taux fixé par le Syndicat de l'Orge : Information

-Taux fixé par la commune : Détermination

Monsieur CHARLOT procède à l'exposé des motifs.

2014D12

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser, annuellement, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 instituant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1er juillet 2012,

VU l'article L1331-7 du Code la Santé Publique,

VU la délibération n° 2012D65 du 03 juillet 2012 instaurant la PFAC en lieu et place de la PRE,

VU la délibération de l'Assemblée Générale du SIVOA en date du 19 décembre 2013, portant actualisation du taux 2014 de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif perçue par le Syndicat, par application d'une augmentation de 2%,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité**,

PREND acte des taux votés par l'Assemblée Générale du SIVOA pour l'année 2014,

ARRETE les taux de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour la part communale comme indiqués ci-dessous :

<u>Type de consommation</u>	PFAC Syndicat de l'Orge surface de plancher supérieure 200m ² 2014	PFAC Commune surface de plancher Inférieure 200 m ² 2014
Consommation faible Entrepôts ne comportant aucun bureau	3,01€	4,87€

Consommation moyenne - Commerce ne nécessitant pas l'utilisation de l'eau - Bureaux et locaux d'artisans - Entrepôts avec bureau	4,48€	7,26€
Consommation forte <input type="checkbox"/> Logements et annexes <input type="checkbox"/> Foyers d'hébergement <input type="checkbox"/> Commerces jusqu'à 500 m ² de SHON nécessitant l'utilisation d'eau pour la fabrication ou le conditionnement <input type="checkbox"/> Restaurants, hôtels <input type="checkbox"/> Hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centres radiologiques, cabinets médicaux <input type="checkbox"/> Prisons <input type="checkbox"/> Etablissements scolaires et socioculturels <input type="checkbox"/> Stations-services <input type="checkbox"/> Usines (unités de production)	6,02€	9,71€
Consommation très forte <input type="checkbox"/> Commerces au-delà de 500 m ² de SHON nécessitant l'utilisation d'eau pour la fabrication ou le conditionnement	12,02€	19,45€
<input type="checkbox"/> Aires de lavage (sauf recyclage intégral) participation à laquelle s'ajoute un forfait par poste de lavage	601,56€	675,59€

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire :
Modifications

Madame DONNEGER procède à l'exposé des motifs.

2014D13

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit, d'une part un dispositif de « CDI-sation » et d'autre part un accès à la titularisation par le biais d'emplois réservés ou de sélection professionnelle.

CONSIDERANT le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1er de la loi susvisée du 12 mars 2012,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 7 mars 2014 concernant la modification du programme.

Il convient de rappeler d'une part, que le dispositif de CDI-sation, d'application au 31 mars 2012 prévoit la transformation de plein droit des CDD des agents non titulaires en CDI, sous certaines conditions d'ancienneté et sous réserve de leur acceptation.

Les conditions pour bénéficier d'un CDI dans le cadre du dispositif de « CDI-sation » sont les suivantes : 6 ans (72 mois) de service, de date à date, sur 8 ans entre le 13 mars 2004 et le 12 mars 2012, ramené à 3 ans (36 mois) pour les agents de plus de 55 ans.

La collectivité a recensé les agents qui remplissaient ces conditions, ils sont quatre et leur a envoyé un courrier afin de leur proposer un CDI.

D'autre part, la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2013 à 2016, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emploi, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le centre de gestion dans le cadre de conventions, soit des concours réservés, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale ou de l'établissement public intéressé et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Compte tenu du grade et de l'emploi détenu par l'un des agents, il est proposé de modifier l'emploi d'assistant d'enseignement artistique initialement prévu en assistant principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la délibération.

Enumération des décisions du maire en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

- 2014DM10 : Solution de gestion dématérialisée du courrier
- 2014DM11 : Convention relative à l'enlèvement, la garde et la restitution de véhicules mis en fourrière
- 2014DM12 : Solution de dématérialisation des marchés publics
- 2014DM13 : Contrat de contrôles des installations électriques et installations gaz et du système sécurité incendie Ecoles A. Paré et Marie Curie et restaurant scolaire
- 2014DM14 : Contrat d'engagement: animation, carnaval de Bineau
- 2014DM15 : Fixation des tarifs des concerts pour les 11^{èmes} Rencontres du Jazz – Avril 2014
- 2014DM16 : Contrat de cession: concert de ROBIN MC KELLE & THE FLYTONES
- 2014DM18 : Fourniture de gaz pour le restaurant municipal
- 2014DM19 : Organisation de sorties pédagogiques « culturelles », type classe transplantée, proposées par 2 classes de l'école des Renondaines (CP et CE1)

Le Maire
Jean-Pierre MEUR

